

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2006**

Rapport du jury

Par

Lydia MÉRIGOT

Inspectrice générale des bibliothèques

Présidente du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

CONCOURS EXTERNE / CONCOURS INTERNE

SESSION 2006

SOMMAIRE

I. LE CADRE GENERAL	4
1. Le statut	4
2. Le recrutement	4
2.1. Les modalités	4
2.2. Les épreuves	4
3. Le concours 2006	5
3.1. Les emplois	5
3.2. L'organisation	6
3.3. Le calendrier	6
3.4. Le jury	6
II. LES EPREUVES	7
1. Les épreuves d'admissibilité	7
1.1. La composition	7
1.2. Les notices bibliographiques	9
1.3. Les résultats	11
2. Les épreuves d'admission	11
2.1 Interrogation et conversation avec le jury	11
2.2. La recherche documentaire	11
2.3. L'épreuve facultative de langues	12
2.4. Les résultats	13
CONCLUSION	14
ANNEXES	15
Annexe 1 : arrêté portant nomination des membres du jury	
Annexe 2 : les documents autorisés	
Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité	
Annexe 4 : statistiques établies par le département des concours de l'ENSSIB	
Annexe 5 : bilan statistiques des 10 derniers concours	

I. LE CADRE GÉNÉRAL

1. Le statut

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés a été créé par le *décret n° 92-30 du 9 janvier 1992* portant statut particulier du corps des bibliothécaires adjoints spécialisés ; l'article 1^{er} stipule qu'il est "classé dans la catégorie B prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984. Il constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

L'article 2 précise que "les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public.

Il exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels."

2. Le recrutement

2.1. Les modalités

Aux termes de l'article 4 du même décret, les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par voie de concours :

"1) Un concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation ou de diplômes de même niveau, figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

2) Un concours interne ouvert, pour la moitié au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre du présent article, aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les emplois mis aux concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20 p. 100 de l'ensemble des postes mis aux concours."

Le concours 2006, comme le concours 2004, était soumis aux modalités fixées par l'article 4 du décret précité, les modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés pour le concours interne (décret n°2001-327 du 13 avril 2001), appliquées durant 3 années consécutives, ayant pris fin en 2003.

2.2. Les épreuves

L'arrêté du 13 mai 1994 (article 1^{er}) fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne qui comportent les mêmes épreuves, soit deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoires, et une épreuve d'admission facultative, notées de 0 à 20.

> Épreuves écrites d'admissibilité

- Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel (durée : 3 heures ; coefficient 3)
- Rédaction des notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères. L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve est éliminatoire.

> Épreuves orales d'admission

- Interrogation sur un sujet, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (préparation : vingt minutes ; interrogation : dix minutes ; conversation : dix minutes ; coefficient 3).
- Épreuve de recherche documentaire à partir d'un sujet tiré au sort au début de l'épreuve, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (préparation : 20 minutes ; interrogation : 20 minutes ; coefficient 2).

> Épreuve d'admission facultative

Traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation. Seuls sont pris en compte en vue de l'admission les points au-dessus de la moyenne (préparation : 20 minutes ; traduction : 10 minutes ; commentaire : 10 minutes ; coefficient 1).

2.3. Listes de candidats

L'article 2 de l'arrêté du 13 mai 1994 précise que «les candidats feront l'objet d'un classement par le jury en fonction des notes obtenues».

Cet ordre est fixé en fonction du total des points obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves après application des coefficients correspondants.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours.

3. Le concours 2006

3.1. Les emplois

L'arrêté du 27 juillet 2005 autorisait au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés.

Le nombre d'emplois offerts était fixé (*arrêté du 19 décembre 2005*) :

- pour le concours **externe à 28** dont 26 pour le MEN et 2 pour le ministère de la Culture.
- pour le concours **interne à 19** dont 18 pour le MEN et 1 pour le ministère de la Culture.

En considérant l'évolution des inscriptions depuis 1998, on observe que le nombre d'inscriptions reste relativement stable, et ce, malgré le nombre restreint de postes offerts en 2006.

Plus précisément par rapport à l'année 2004, le nombre d'**inscriptions** a été sensiblement le même pour le concours externe (586 candidats inscrits, 534 recevables). En revanche, pour le concours interne, il a été en augmentation très sensible (plus de 30%) avec 450 recevables, pour 333 en 2004. Cela est sans doute imputable au fait qu'il n'y a pas eu de concours organisé en 2005.

Il convient de souligner à ce propos que le nombre de dossiers irrecevables pour le concours externe a nettement diminué (près de trois fois) par rapport à la dernière session (52 dossiers irrecevables contre 150 en 2004). L'exigence d'un diplôme professionnel semble donc avoir été mieux assimilée.

3.2. L'organisation

L'organisation des concours était confiée à l'ENSSIB, département des Concours et a été assurée par Valérie TESSIER, responsable du département des concours assistée de Marina LAVOUÉ, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DPMA B7).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 13 janvier 2006 dans 8 centres : Paris et Lyon pour la métropole, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle Calédonie et Tahiti pour les DOM et les collectivités d'outre – mer.

CENTRES	Inscrits concours externe	%	Inscrits concours interne	%
Lyon	121	22,66	64	14,22
Paris	410	76,78	373	82,88
Guadeloupe	2	0,37	4	0,89
Guyane			2	0,45
Martinique			1	0,22
La Réunion			3	0,67
Nouvelle Calédonie	1	0,19	2	0,45
Tahiti			1	0,22
TOTAL	534	100	450	100

La réunion du jury d'admissibilité s'est tenue à la Bibliothèque Buffon, 15 rue Buffon, Paris 5^{ème}. L'oral s'est déroulé à Paris, à l'Espace VINCI, situé dans un quartier central, au cœur du Sentier, du 3 au 6 avril 2006.

3.3. Le calendrier

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	
Arrêté autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de BAS	27 juillet 2005
Inscriptions	3 octobre au 2 novembre 2005
Arrêté ... fixant le nombre d'emplois offerts...	19 décembre 2005
Épreuves écrites d'admissibilité	13 janvier 2006
Réunion d'admissibilité	13 mars 2006
Épreuves orales d'admission	3 au 6 avril 2006
Réunion d'admission	6 avril

3.4. Le jury

Le jury comportait, hors épreuves de langues, 52 membres (53 pour la session 2004). Il avait du être notablement renouvelé dans sa composition (à 41%), ce qui est légitime, mais laborieux pour un concours dont toutes les épreuves sont techniques et réclament de ce fait une participation majoritaire de professionnels, qui représentent un vivier restreint.

Cette difficulté est encore accrue par l'obligation de respecter une certaine parité, qui, dans le cas présent, porte sur les éléments masculins, peu nombreux parmi les cadres intermédiaires d'une profession fortement féminisée.

Il faut par ailleurs veiller à ne pas privilégier la région parisienne dont les ressources très importantes sont également facilement identifiables, et à faire appel à différents types d'établissements. C'est ainsi que des professionnels exerçant dans des établissements de lecture publique ont participé à cette session.

Enfin, difficulté maintes fois soulignée, le refus de certains directeurs de gros établissements (le plus souvent parisiens) de collaborer activement à ce concours.

II. LES ÉPREUVES

1. Les épreuves d'admissibilité

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a été respectivement :

Pour le concours externe : de 330 à l'épreuve de composition, et de 335 à l'épreuve de rédaction de notices, soit près des deux tiers des candidats inscrits.

Pour le concours interne : de 364 à l'épreuve de composition et de 370 à l'épreuve de rédaction des notices, soit plus de 80% des inscrits.

1.1 La composition

Le sujet était le suivant :

Quels produits et services les bibliothèques mettent elles en œuvre, sur place et à distance, pour accueillir, orienter et aider à la recherche d'informations ? Vous illustrerez votre exposé d'exemples précis et concrets.

Ce sujet est au cœur des préoccupations actuelles des bibliothécaires. L'évolution de la bibliothèque en effet implique qu'elle ne se définisse plus seulement par la richesse de ses collections et le stockage organisé de documents, mais par les services qu'elle offre et qu'elle rend. Il était utile de souligner la place prépondérante du lecteur puisqu'il est la cible de l'ensemble du dispositif mis en place.

Le plan préconisé comportait deux grandes parties : la première constituée par l'ensemble accueil/orientation ; la seconde par la recherche d'informations, étant entendu que chacune d'elles devait présenter et analyser les produits et services à distance et sur place, et ce, par rapport au service rendu à l'utilisateur.

Il est toutefois clair que tout candidat exposant avec logique et cohérence les éléments nécessaires pour traiter le sujet, mais selon un autre plan, n'a pas été pénalisé.

- l'Accueil/orientation : outre les nombreux produits tels que plaquettes de présentation de la bibliothèque, dépliants spécifiques... il était judicieux de parler des produits et services globaux comme la signalétique, ou encore la messagerie, boîte à lettres de la bibliothèque et véritable instrument interactif d'une communication personnalisée.

Il était important également de mettre l'accent sur la politique d'accueil, et plus précisément le service d'accueil, les agents qui en sont chargés, leur formation, ainsi que sur la prise en charge des nouveaux lecteurs en indiquant les actions organisées (présentation de la bibliothèque...), facteur déterminant pour l'image de la bibliothèque, et plus concrètement pour son utilisation future.

Il fallait également insister sur l'orientation qui est omniprésente, et préciser cette notion dans la mesure où elle n'a pas le même sens selon qu'il s'agit d'orientation à l'accueil ou de réorientation lors de la recherche d'informations.

Pour les produits consultables à distance sur le net, l'organisation du site web de la bibliothèque et la clarté de son plan sont primordiales. Tous les produits papier peuvent en effet y être déclinés virtuellement ; de plus, l'orientation bénéficie des possibilités qu'offre internet dans l'utilisation des images et du graphisme (visite virtuelle etc...).

- La recherche d'informations comportait également de nombreux produits et services. Pouvaient être distingués :

➤ ceux qui sont utilisés sur place, dans l'établissement même, depuis les instruments bibliographiques sur support papier jusqu'à l'Opac et la consultation d'internet. Il convenait de préciser alors les modalités mises en place

pour accompagner le lecteur: elles vont du simple document explicatif sur support papier ou en ligne, jusqu'aux séances de sensibilisation ou de formation.

Il ne fallait pas oublier le service de recherche bibliographique et le caractériser dans son fonctionnement et sa spécificité.

➤ Ceux qui sont consultables à distance : tous les produits de la bibliothèque diffusés sur le net (catalogues, mais également répertoires et bases de données, signets ...). Il n'était pas obligatoire d'être exhaustif, mais de faire un choix argumenté et diversifié.

En revanche, il était indispensable d'expliquer et de souligner l'intérêt d'un système d'information ou d'un portail, qui permettent par une entrée unique, d'accéder à l'ensemble des ressources numériques internes qui y sont intégrées et à un certain nombre de ressources extérieures, sélectionnées et balisées.

Les services tels que la réservation de places, de documents devaient également être mentionnés. Quant aux systèmes de réponses à distance, il était intéressant de les signaler et d'en présenter le fonctionnement .

Les résultats ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2001	2002	2003	2004	2006
Présents				290	330
Copies blanches				3	0
Nombre de copies ≥ 10	145/328	133/263	151/349	132/290	156/330
Moyenne /20	9,32	9,77	9,3	9,57	9,75
Note maximale	17	17	18	17	18
Note minimale				2	2
Notes éliminatoires				10	11

Pour le concours interne

	2004	2006
Présents	251	364
Copies blanches	7	7
Nombre de copies ≥ 10	132/251	161/ 364
Moyenne /20	9,45	9,55
Note maximale	16	16,5
Note minimale	1	2
Notes éliminatoires	15	18

Le sujet qui était ample, a donné lieu le plus souvent à des copies brèves, qui par là-même ne pouvaient envisager et traiter toutes les implications du sujet, ni en illustrer le propos.

Les copies ont été en majorité très moyennes. Elles traitent partiellement le sujet, certaines abordent à peine l'accueil et l'orientation pour aller directement à la recherche d'informations. D'autres, les plus nombreuses, décrivent les produits et services sur place, mais font une place réduite aux produits et services à distance qui semblent moins bien connus.

D'une manière générale, dans une grande partie des copies, il n'y a pas véritablement de plan, ou un plan sommaire en deux parties distinguant les produits et services sur place et les produits et services à distance. Beaucoup de copies en effet se contentent de faire une liste de produits et services, simple juxtaposition sans réelle réflexion ou analyse, de sorte que seules les meilleures copies présentent une réflexion articulée autour d'enjeux argumentés, alimentés d'exemples précis et développés.

Cette absence de plan structuré conduit des candidats pris dans l'énumération de produits et services, et poussés par le désir de montrer leurs connaissances, à dériver et à citer différents produits et services présents dans les bibliothèques mais sans relation avec les notions d'accueil, d'orientation et de recherche, et à être ainsi hors sujet.

En revanche, on peut noter que l'accueil réservé aux handicapés, les services mis à leur disposition et qui leur sont adaptés ont été cités dans bon nombre de copies

Quant aux exemples cités, ils ne sont pas nombreux et sont rarement analysés par rapport à la problématique qu'ils doivent illustrer. Dans la plupart des cas, ils semblent relever plus de la connaissance théorique que d'une pratique réelle, d'une utilisation concrète.

1.2. Les notices bibliographiques

Les résultats ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2001	2002	2003	2004	2006
Présents				300	335
Copies blanches				4	0
Nombre de copies ≥ 10	196/328	132/261	105/351	80/300	220/335
Moyenne /20	10,06	9,46	7,62	7,5	11,63
Note maximale	18	18	15,75	16,5	18,75
Note minimale				0,5	0
Notes éliminatoires				80	22

Pour le concours interne.

	2004	2006
Présents	259	370
Copies blanches	6	2
Nombre de copies ≥ 10	74/259	161/370
Moyenne /20	7,33	11,9
Note maximale	16	19,25
Note minimale	0,1	0
Notes éliminatoires	71	40

Les documents autorisés pour cette épreuve sont les normes publiées par l'AFNOR (annexe 2).

Les résultats sont bien meilleurs que ceux de la session 2004, la moyenne des notes étant pour le concours externe de 11,69 (7,5 en 2004), et pour le concours interne est de 11,9 (7,33 en 2004).

Le nombre de notes éliminatoires a également chuté : il représente pour les deux concours confondus 8,79% des candidats présents (27% en 2004).

L'épreuve était effectivement moins difficile et proposait la rédaction de 7 notices (8 en 2004) de manière à ce que les candidats disposent de plus de temps.

Les candidats avaient la faculté d'utiliser deux versions de la norme Z44-050 pour rédiger les notices de monographies : celle de 1989, ou la plus récente de 2005 (qui sera seule autorisée lors du concours suivant). La consigne était simple, indiquer la version choisie en tête de la copie ; et pourtant près d'un candidat sur six n'a pas appliqué cette instruction.

L'attention des candidats avait été également attirée sur l'obsolescence de la norme Z44-062, un avis ayant été affiché sur le site de l'ENSSIB. Néanmoins des candidats ont continué à l'appliquer (accès aux personnes physiques étrangères en capitales, utilisation des parenthèses pour les prénoms...).

Les exercices proposés comportaient fort peu de collectivités. Le congrès (Notice N°7) a été très mal catalogué, la collectivité étant traitée généralement comme un sous-titre, et non comme une mention de responsabilité de l'oeuvre. Pour le périodique (N°9), l'association éditrice n'a pas été reconnue dans une majorité de cas.

Malgré l'absence de difficultés réelles, les cas présentés ont pu désarçonner des candidats : volume de mélanges non reconnu (N°5). Thèse commerciale (N°8) pour laquelle la note de thèse obligatoire et normalisée a donné lieu à une rédaction fantaisiste quand elle était présente. Pour le premier tome d'une suite en cours (N°6), titre mal identifié. De la même façon, le titre pourtant clair et simple du périodique (N°9) a posé problème dans beaucoup de copies.

L'ISBD

Il est demandé aux candidats, à partir des fac-similés, d'analyser les éléments présents sur les sources d'information, pour choisir les données et les présenter dans une notice, en respectant un ordre et des règles de transcription, avec une ponctuation prescrite.

Or, zones et sous-zones sont mal respectées, mélangées et indistinctes quelquefois. Certaines copies sont très fantaisistes et comportent beaucoup d'aberrations, quand la norme suggère des solutions simples.

Les accès

Des auteurs sont sortis en accès sous une forme inversée, l'entrée étant faite au prénom, voire aux initiales du 2^e prénom (N°4). En revanche un auteur du Moyen-Âge n'a pas été classé à son prénom quand il apparaissait dans les accès.

Les notions « d'accès titres » et de renvois pourtant définies dans les normes, sont mal comprises. Des titres uniformes sont forgés sans aucune nécessité pour tous les documents.

Choix de langues

Plus des deux tiers des candidats ont porté massivement leur choix sur les notices en anglais et en espagnol, à la différence des années précédentes où les choix étaient plus dispersés. Les notices en langues étrangères présentaient peu de difficultés, pourtant de nombreuses erreurs ont fait perdre des points à des candidats peu attentifs ou dépassés.

En conclusion, si les présentes remarques relèvent plutôt les défauts des moins bonnes copies, le jury a noté que les candidats s'étaient mieux préparés à cette épreuve. Il constate aussi que les candidats ayant reçu une formation au fascicule de documentation 2005 ont obtenu des résultats meilleurs, qu'il faut attribuer sans doute à une préparation plus récente.

Le jury conclut enfin qu'avec de l'entraînement et suffisamment de familiarité avec la norme, les candidats ont obtenu des notes qui peuvent être excellentes. Il invite donc les candidats qui ont eu une note éliminatoire (8,79 % de l'ensemble des candidats ont une note éliminatoire) et ceux qui ont eu une note inférieure à la moyenne (31,3% ont une note inférieure à 10/20) à se préparer sérieusement à un concours dont les épreuves sont techniques et professionnelles, s'ils veulent avoir une chance de réussir.

1.3. Les résultats

86 candidats ont été déclarés **admissibles au concours externe**, le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 63/100 ; **59 candidats** ont été déclarés **admissibles au concours interne**, le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 69/100. Il convient de souligner que c'est le seuil d'admissibilité le plus élevé sur les huit dernières sessions, autant pour le concours externe que pour le concours interne.

Le jury a ainsi choisi d'ouvrir les épreuves de l'oral à un large vivier de candidats par rapport aux postes offerts.

2. Les épreuves d'admission

8 sous jurys composés chacun de 3 membres ont auditionné les candidats. Sur les 86 candidats convoqués pour le concours externe, 80 se sont présentés à l'interrogation et 79 à la recherche documentaire ; pour le concours interne, 58 candidats sur les 59 candidats admissibles se sont présentés à ces deux épreuves.

2.1. Interrogation et conversation avec le jury

Pour le concours externe

2000	2001	2002	2003	2004	2006
11,59	12,18	10,43	11,18	11,64	11,91

Pour le concours interne, la moyenne des notes, de 11,71 (11,84 en 2004), est sensiblement la même.

Les membres du jury ont constaté cependant que les candidats étaient dans l'ensemble meilleurs que les années précédentes, qu'ils avaient en général été bien préparés à cette épreuve et qu'ils présentaient correctement ce qu'ils connaissaient...

Ils remarquent également que les meilleurs candidats du concours externe sont ceux qui connaissent les bibliothèques de l'intérieur. Ils notent qu'un certain nombre de candidats du concours interne traitent le sujet à partir de leur seule expérience et du cadre dans lequel ils travaillent, et ne le resituent pas dans des objectifs plus larges, ou dans des contextes différents.

Les questions ayant trait aux collections, à leur traitement, à leur valorisation sont généralement bien connues. Le terrain est plus faible lorsque les questions portent sur les différents publics des bibliothèques (évolution de la fréquentation, des pratiques), que ce soit en milieu universitaire ou en lecture publique. C'est également le cas pour ce qui touche à l'insertion de la bibliothèque dans sa collectivité (collectivités locales ou monde universitaire), ainsi que les liens, les relations qu'elle entretient avec ses autorités de tutelle.

2.2. La recherche documentaire

Pour le concours externe

2000	2001	2002	2003	2004	2006
10,73	10,18	10,50	9,66	9,82	10,21

Pour le concours interne, la moyenne de 11,52 est nettement supérieure. Elle est également bien meilleure que la moyenne obtenue à la dernière session, en 2004, qui était de 9,82.

Cette appréciation purement quantitative est confirmée par le jury qui a estimé le niveau et la préparation des candidats meilleurs que les dernières années.

Les membres du jury formulent néanmoins un certain nombre de remarques – dont certaines récurrentes- qui s'appliquent à une majorité de candidats :

- connaissance imprécise, approximative d'outils professionnels certes complexes, mais qu'il faut posséder, tel BN-Opale +... D'une manière générale, les ressources proposées par la BNF ne sont pas lisibles pour beaucoup de candidats. Les rapports entre BN-Opale+ et la bibliographie nationale ne sont pas toujours compris, de même que les liens entre Electre et les livres de la semaine.

Cela témoigne sans doute du fait que beaucoup de candidats ont peu manipulé les répertoires qu'ils citent, qu'ils en ont une représentation théorique qui atteint vite ses limites, car ils connaissent mal leur structure qui en conditionne l'utilisation.

- exposé parfois très mécanique, s'appuyant sur une démarche qui semble apprise par cœur, mais non appliquée à la question posée. Le jury au contraire, - faut il le répéter ?- attend des candidats qu'ils sachent analyser la question, adapter la méthode à sa résolution concrète, en s'appuyant sur les seuls outils utiles à cette recherche.

- le manque de méthode véritable doit être souligné : des candidats énumèrent des opérations de recherche sans faire de liens entre les étapes successives ; ainsi, à titre d'exemple, ils rechercheront par sujet, d'abord sur le CCFr, puis sur le SUDOC, puis sur BN-Opale, sans expliquer l'enchaînement, ni le choix des outils.

Autre exemple, des recherches successives sont entreprises à l'aide d'un même outil pour deux types de documents, au lieu de procéder en une seule fois. Ainsi, le Sudoc sera interrogé à deux reprises pour trouver les ouvrages d'un auteur, puis pour repérer la thèse du même auteur.

- Enfin, des candidats citent parfois des ressources sans rapport avec la question à traiter, sans doute – comme cela a déjà été souligné - pour montrer toutes leurs connaissances...

Certains candidats toutefois ont su mener à bien une recherche, ayant pris le temps de la réflexion, d'analyser la question en discernant les difficultés du sujet, et en faisant des choix ...

Dans la recherche documentaire, on ne saurait trop insister sur l'importance de la méthode qui doit s'appuyer sur une connaissance réelle des outils. C'est pourquoi il est indispensable que les candidats manipulent les outils, et s'entraînent de manière régulière à leur utilisation.

En ce qui concerne l'utilisation d'internet pour la recherche d'informations, le jury est conscient de la difficulté réelle que cet exercice représente, car il reste de fait théorique.

Il recommande néanmoins fortement aux candidats de ne pas se borner à citer Google, de savoir au moins ce qu'est un moteur de recherche, un annuaire, un portail, et d'en connaître l'utilisation, de manière à les intégrer à bon escient dans la démarche qui répond à la question posée. Les candidats devraient également pouvoir retrouver et utiliser des signets, un site officiel d'institution, et connaître quelques portails spécialisés comme Légifrance, Servicepublic, INSEE etc.

2.3. L'épreuve facultative de langues

Le niveau des candidats, selon les langues, était très variable, assez homogène en allemand et en anglais, très hétérogène en espagnol avec des notes allant de 2 à 19.

- Pour le concours externe

Près de 92% (91,66%) des candidats admissibles (66 sur 72) se sont présentés à cette épreuve et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne
Allemand	6	11,83
Anglais	40	12,44
Espagnol	18	10,11
Italien	2	15,25
TOTAL	66	12,40

La moyenne générale est satisfaisante, meilleure qu'à la dernière session (11,85) avec des moyennes très différentes selon les langues, les résultats en espagnol étant les plus faibles, l'italien faisant le meilleur score et les résultats d'anglais étant honorables (10,02 en 2004).

Pour le concours interne

97% des candidats admissibles (35 sur 36) se sont présentés à cette épreuve, et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne
Allemand	5	10,33
Anglais	24	11,36
Espagnol	5	10,2
Italien	1	8
TOTAL	35	9,97

A l'exception de l'anglais, les résultats sont passables, beaucoup plus que pour les candidats du concours externe. Ils montrent la faiblesse des candidats et l'absence de préparation ou à tout le moins son insuffisance.

De manière générale, et pour les deux concours, deux recommandations peuvent être formulées :

- il est absolument inutile pour un candidat de présenter cette épreuve facultative - qui, de fait, n'est pas pénalisante - s'il ne possède pas suffisamment la langue étrangère choisie pour comprendre assez rapidement le texte proposé.

- Il est nécessaire que les candidats s'entraînent en lisant beaucoup de textes de la langue choisie, de manière à consacrer plus de temps le moment venu au commentaire qui est très souvent insuffisant et laborieux. Ils doivent également veiller à organiser et à structurer leur commentaire.

2.4. Les résultats

Sur les 86 candidats admissibles au **concours externe**, **28** ont été déclarés **admis** et inscrits sur la liste principale, 29 ont été portés sur la liste complémentaire. Au **concours interne**, **19** candidats ont été déclarés **admis** sur 59 admissibles, et 19 portés sur la liste complémentaire.

CONCLUSION

Le jury souligne au terme de cette session qu'il y aurait nécessité de porter à la connaissance de l'ensemble des formations (celles qui dispensent les diplômes requis pour présenter le concours externe comme les CFCB qui préparent au concours interne) une liste de base, mise à jour, des outils de la recherche et des ressources documentaires qu'il est indispensable pour les candidats de connaître et de savoir utiliser.

Plus fondamentalement, il rappelle que les textes régissant les épreuves du concours de BAS datent de 1994, et qu'en 12 ans les techniques et les pratiques professionnelles ont considérablement évolué (généralisation du numérique et de l'internet, réalisation de sites et de pages web propres à la bibliothèque, réalisation de grands catalogues collectifs qui implique un travail en réseau effectif, ouverture et restructuration de bibliothèques avec un libre accès généralisé et une importance donnée à l'accueil, à l'assistance des utilisateurs, à la formation des étudiants)...

Ces évolutions ont eu nécessairement un impact sur l'organisation des établissements et les activités de leurs personnels, et plus précisément sur les fonctions de base des bibliothécaires adjoints spécialisés, comme le catalogage et le renseignement au public. Au fil des années, le jury a introduit quelques ajouts dans le contenu des épreuves (recherche sur internet, prise en compte des grandes évolutions bibliothéconomiques, dans les sujets donnés à l'écrit comme à l'oral), mais il reste assujéti à l'arrêté du 13 mai 1994.

Il est indéniablement nécessaire de revoir les textes régissant le concours de bibliothécaire adjoint spécialisé, et dans ce cadre de réexaminer les épreuves du concours ainsi que leurs modalités.

En attendant, la présidente a estimé nécessaire de développer de manière plus conséquente dans le présent rapport les remarques, observations, recommandations, que les différents membres du jury ont pu exprimer aussi bien pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales, et ce, afin que l'ensemble des candidats puissent en avoir connaissance en se préparant au prochain concours.

La présidente du jury tient à remercier l'ensemble des examinateurs, ainsi que les personnels du département des concours de l'ENSSIB et les bureaux DPMA B6 et B7.

ANNEXES

Annexe 1 : arrêté portant nomination des membres du jury

Annexe 2 : documents autorisés

Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité

Annexe 4 : statistiques établies par le département
des concours de l' ENSSIB

Annexe 5 : bilan statistique des 10 derniers concours

Concours externe d'Etat de bibliothécaire adjoint spécialisé - session 2006									
1. Répartition par sexe									
		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
	Hommes	90	16,85%	14	16,28%	6	21,43%	3	10,34%
	Femmes	444	83,15%	72	83,72%	22	78,57%	26	89,66%
	TOTAL	534		86		28		29	
2. Répartition par date de naissance									
	Date de naissance	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
	Plus de 50 ans	1952	1	0	0	0	0	0	
		sous-total	1	0,19%	0	0,00%	0	0,00%	0
	de 47 à 50 ans	1956	1	0	0	0	0	0	
		1957	2	0	0	0	0	0	
		1958	1	0	0	0	0	0	
		1959	1	0	0	0	0	0	
		sous-total	5	0,94%	0	0,00%	0	0,00%	0
	de 41 à 45 ans	1961	7	1	0	0	0	0	
		1962	6	0	0	0	0	0	
		1963	10	1	0	0	0	0	
		1964	8	1	0	0	1	1	
		1965	3	1	0	0	1	1	
		sous-total	34	6,37%	4	4,65%	0	0,00%	2
	de 36 à 40 ans	1966	11	2	1	0	0	0	
		1967	8	1	0	0	0	0	
		1968	6	2	0	0	2	2	
		1969	11	2	0	0	1	1	
		1970	13	1	1	0	0	0	
		sous-total	49	9,18%	8	9,30%	2	7,14%	3
	de 31 à 35 ans	1971	14	1	1	0	0	0	
		1972	16	2	0	0	0	0	
		1973	18	2	2	0	0	0	
		1974	17	2	1	0	0	0	
		1975	25	7	2	2	2	2	
		sous-total	90	16,85%	14	16,28%	6	21,43%	2
	de 26 à 30 ans	1976	24	4	3	0	0	0	
		1977	36	8	1	5	5	5	
		1978	24	7	4	1	1	1	
		1979	42	6	3	1	1	1	
		1980	41	7	0	4	4	4	
		sous-total	167	31,27%	32	37,21%	11	39,29%	11
	de 20 à 25 ans	1981	48	11	4	3	3	3	
		1982	51	5	2	3	3	3	
		1983	35	6	2	1	1	1	
		1984	30	2	0	1	1	1	
		1985	23	3	0	3	3	3	
		1986	1	1	1	0	0	0	

	sous-total	188	35,21%	28	32,56%	9	32,14%	11	37,93%
	TOTAL	534		86		28		29	

3. Répartition par diplôme

Code des diplômes

O	Spécialité non précisée
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
SI	Information, Communication
SJ	Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc...
SN	Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Exemple BAC3 = licence ou équivalent.

Les mères et pères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme.

Diplômes/Spécialités		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
dispensées de diplôme		8	1,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC2	LA	6		0		0		0	
	SI	177		14		4		8	
	sous-total	183	34,27%	14	16,28%	4	14,29%	8	27,59%
BAC3	O	5		0		0		0	
	LA	85		11		5		4	
	SH	40		8		4		2	
	SI	63		12		4		3	
	SJ	9		3		1		0	
	sous-total	202	37,83%	34	39,53%	14	50,00%	9	31,03%
BAC4	O	1		0		0		0	
	LA	41		13		1		4	
	SH	21		6		5		1	
	SI	36		11		1		4	
	SJ	6		3		2		0	
	SN	2		1		0		0	
	ST	1		0		0		0	
	sous-total	108	20,22%	34	39,53%	9	32,14%	9	31,03%
BAC5	O	3		0		0		0	
	LA	7		2		0		2	
	SH	7		1		0		1	
	SI	11		1		1		0	
	SJ	3		0		0		0	
	sous-total	31	5,81%	4	4,65%	1	3,57%	3	10,34%
BAC6	LA	1		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	
	sous-total	2	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL		534		86		28		29	

4. Répartition par spécialité					
	Spécialités	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
	LA	140	26	6	10
	SH	68	15	9	4
	SI	287	38	10	15
	SJ	18	6	3	0
	SN	3	1	0	0
	ST	1	0	0	0
	TOTAL	517	86	28	29

5. Répartition par région et département

Région/Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.		
ALSACE									
67 Bas-Rhin	18		3		1		1		
68 Haut-Rhin	3		0		0		0		
	sous-total	21	3,93%	3	3,49%	1	3,57%	1	3,45%
AQUITAINE									
24 Dordogne	1		0		0		0		
33 Gironde	26		8		4		2		
64 Pyrénées-Atlantiques	2		1		0		1		
	sous-total	29	5,43%	9	10,47%	4	14,29%	3	10,34%
AUVERGNE									
03 Allier	3		1		0		1		
43 Haute-Loire	1		0		0		0		
63 Puy-de-Dôme	21		7		4		1		
	sous-total	25	4,68%	8	9,30%	4	14,29%	2	6,90%
BASSE-NORMANDIE									
50 Manche	3		0		0		0		
61 Orne	1		0		0		0		
	sous-total	4	0,75%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE									
21 Côte-d'Or	10		1		0		1		
71 Saône-et-Loire	4		1		1		0		
89 Yonne	1		1		1		0		
	sous-total	15	2,81%	3	3,49%	2	7,14%	1	3,45%
BRETAGNE									
29 Finistère	8		3		1		1		
35 Ille-et-Vilaine	16		1		1		0		
56 Morbihan	6		0		0		0		
	sous-total	30	5,62%	4	4,65%	2	7,14%	1	3,45%
CENTRE									
18 Cher	2		1		0		1		
28 Eure-et-Loir	2		0		0		0		
36 Indre	2		0		0		0		
37 Indre-et-Loire	4		0		0		0		
45 Loiret	3		1		0		0		
	sous-total	13	2,43%	2	2,33%	0	0,00%	1	3,45%

CHAMPAGNE								
08 Ardennes	1		0		0		0	
10 Aube	3		0		0		0	
51 Marne	3		0		0		0	
52 Haute-Marne	2		0		0		0	
	sous-total	9	1,69%	0	0,00%	0	0,00%	0 0,00%
DOM-TOM								
97100 Guadeloupe	2		0		0		0	
98800 Nouvelle-Calédonie	1		0		0		0	
	sous-total	3	0,56%	0	0,00%	0	0,00%	0 0,00%
FRANCHE-COMTE								
25 Doubs	4		0		0		0	
	sous-total	4	0,75%	0	0,00%	0	0,00%	0 0,00%
HAUTE-NORMANDIE								
76 Seine-Maritime	15		0		0		0	
27 Eure	2		0		0		0	
	sous-total	17	3,18%	0	0,00%	0	0,00%	0 0,00%
ILE-DE-FRANCE								
75 Ville-de-Paris	55		7		3		1	
77 Seine-et-Marne	5		0		0		0	
78 Yvelines	11		0		0		0	
91 Essonne	9		2		2		0	
92 Hauts-de-Seine	32		6		0		3	
93 Seine-Saint-Denis	9		2		1		0	
94 Val-de-Marne	15		2		0		1	
95 Val-d'Oise	3		1		0		0	
	sous-total	139	26,03%	20	23,26%	6	21,43%	5 17,24%
LANGUEDOC-ROUSSILLON								
11 Aude	2		0		0		0	
34 Hérault	5		0		0		0	
48 Lozère	1		0		0		0	
66 Pyrénées-Orientales	1		0		0		0	
	sous-total	9	1,69%	0	0,00%	0	0,00%	0 0,00%
LIMOUSIN								
19 Corrèze	2		0		0		0	
23 Creuse	1		0		0		0	
87 Haute-Vienne	8		3		0		3	
	sous-total	11	2,06%	3	3,49%	0	0,00%	3 10,34%
LORRAINE								
54 Meurthe-et-Moselle	17		2		0		1	
55 Meuse	1		0		0		0	
57 Moselle	5		0		0		0	
88 Vosges	5		0		0		0	
	sous-total	28	5,24%	2	2,33%	0	0,00%	1 3,45%
MIDI-PYRENEES								
12 Aveyron	2		1		0		1	
31 Haute-Garonne	18		6		3		2	
32 Gers	1		0		0		0	
81 Tarn	3		1		1		0	

	sous-total	24	4,49%	8	9,30%	4	14,29%	3	10,34%
NORD									
59 Nord		23		3		0		1	
62 Pas-de-Calais		3		2		0		1	
	sous-total	26	4,87%	5	5,81%	0	0,00%	2	6,90%
PAYS-DE-LA-LOIRE									
44 Loire-Atlantique		9		1		0		0	
49 Maine-et-Loire		4		1		1		0	
53 Mayenne		3		0		0		0	
72 Sarthe		1		0		0		0	
85 Vendée		3		0		0		0	
	sous-total	20	3,75%	2	2,33%	1	3,57%	0	0,00%
PICARDIE									
02 Aisne		1		0		0		0	
60 Oise		5		1		0		0	
80 Somme		7		0		0		0	
	sous-total	13	2,43%	1	1,16%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
16 Charente		1		0		0		0	
17 Charente-Maritime		10		2		1		1	
79 Deux-Sèvres		2		1		0		1	
86 Vienne		2		2		0		1	
	sous-total	15	2,81%	5	5,81%	1	3,57%	3	10,34%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR									
04 Alpes-de-Haute-Provence		1		0		0		0	
05 Hautes-Alpes		3		0		0		0	
06 Alpes-Maritimes		4		1		0		1	
13 Bouches-du-Rhône		13		2		1		0	
83 Var		1		0		0		0	
84 Vaucluse		3		0		0		0	
	sous-total	25	4,68%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
RHONE-ALPES									
01 Ain		3		0		0		0	
07 Ardèche		5		0		0		0	
26 Drôme		1		0		0		0	
38 Isère		19		3		0		1	
42 Loire		3		2		1		1	
69 Rhône		16		3		1		0	
73 Savoie		5		0		0		0	
74 Haute-Savoie		2		0		0		0	
	sous-total	54	10,11%	8	9,30%	2	7,14%	2	6,90%
TOTAL		534		86		28		29	

Concours interne d'Etat de bibliothécaire adjoint spécialisé - session 2006									
1. Répartition par sexe									
		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
	Hommes	120	26,67%	12	20,34%	3	15,79%	5	26,32%
	Femmes	330	73,33%	47	79,66%	16	84,21%	14	73,68%
	Total	450		59		19		19	
2. Répartition par date de naissance									
		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Plus de 56 ans	1945	3		0		0		0	
	1947	2		0		0		0	
	1948	1		0		0		0	
	1949	3		0		0		0	
	1950	5		0		0		0	
	sous-total	14	3,11%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	1951	5		1		0		0	
	1952	3		1		0		0	
	1953	4		0		0		0	
	1954	8		0		0		0	
	1955	10		0		0		0	
	sous-total	30	6,67%	2	3,39%	0	0,00%	0	0,00%
de 46 à 50 ans	1956	8		0		0		0	
	1957	5		0		0		0	
	1958	7		0		0		0	
	1959	9		2		1		1	
	1960	13		2		0		1	
	sous-total	42	9,33%	4	6,78%	1	5,26%	2	10,53%
de 41 à 45 ans	1961	13		6		1		1	
	1962	16		0		0		0	
	1963	18		0		0		0	
	1964	12		0		0		0	
	1965	18		1		0		0	
	sous-total	77	17,11%	7	11,86%	1	5,26%	1	5,26%
de 36 à 40 ans	1966	18		0		0		0	
	1967	24		1		1		0	
	1968	25		2		1		1	
	1969	37		8		2		3	
	1970	28		1		1		0	
	sous-total	132	29,33%	12	20,34%	5	26,32%	4	21,05%
de 31 à 35 ans	1971	34		10		2		5	
	1972	36		5		2		1	
	1973	30		7		4		0	
	1974	21		3		0		1	
	1975	8		1		1		0	
	sous-total	129	28,67%	26	44,07%	9	47,37%	7	36,84%
de 27 à 30 ans	1976	16		6		3		3	
	1977	6		1		0		1	
	1978	2		0		0		0	

	1979	2		1		0		1	
	sous-total	26	5,78%	8	13,56%	3	15,79%	5	26,32%
Total		450		59		19		19	

3. Répartition par diplôme

Code des diplômes

O	Spécialité non précisée
DAEU	diplôme d'accès aux études universitaires
ESEU	examen spécial d'entrée à l'université
L	Littéraire
ES	Economique et social
P	Professionnel
S	Scientifique
STT	Sciences et technologies tertiaires
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
SI	Information, Communication
SJ	Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc...
SN	Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Exemple BAC3 = licence ou équivalent.

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
diplôme non précisé		123	27,33%	9	15,25%	3	15,79%	2	10,53%
BEPC		1	0,22%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC ou	DAEU/ESEU	8		0		0		0	
Equivalent	0	6		2		1		0	
	ES	4		1		0		0	
	L	3		0		0		0	
	P	2		0		0		0	
	S	2		0		0		0	
	STT	5		0		0		0	
	sous-total	30	6,67%	3	5,08%	1	5,26%	0	0,00%
BAC2	0	13		1		0		1	
	LA	15		0		0		0	
	SH	14		1		1		0	
	SI	20		3		0		2	
	SJ	7		0		0		0	
	SN	2		1		0		0	
	ST	7		2		0		1	
	sous-total	78	17,33%	8	13,56%	1	5,26%	4	21,05%
BAC3	0	3		0		0		0	
	LA	53		8		0		4	
	SH	42		6		2		1	
	SI	6		0		0		0	
	SJ	5		1		0		0	
	SN	5		1		0		0	
	ST	2		1		1		0	
	sous-total	116	25,78%	17	28,81%	3	15,79%	5	26,32%

BAC4	LA	24		6		4		2	
	SH	19		5		1		3	
	SI	16		4		2		2	
	SJ	6		1		1		0	
	SN	2		0		0		0	
	ST	4		0		0		0	
	sous-total	71	15,78%	16	27,12%	8	42,11%	7	36,84%
BAC5	0	1		1		0		0	
	LA	10		2		1		1	
	SH	9		2		1		0	
	SI	3		0		0		0	
	SJ	3		1		1		0	
	SN	1		0		0		0	
	sous-total	27	6,00%	6	10,17%	3	15,79%	1	5,26%
BAC6	LA	2		0		0		0	
	SH	2		0		0		0	
	sous-total	4	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		450		59		19		19	

4. Répartition par spécialité

Spécialités	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
LA	104	16	5	7
SH	86	14	5	4
SI	45	7	2	4
SJ	21	3	2	0
SN	10	2	0	0
ST	13	3	1	1
Total	279	45	15	16

5. Répartition par grade

Grades	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
Adjoint Administratif	5 1,11%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Adjoint technique	8 1,78%	2 3,39%	0 0,00%	1 5,26%
Agent Administratif	2 0,44%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Agent du Patrimoine	2 0,44%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Agent non titulaire	40 8,89%	5 8,47%	1 5,26%	4 21,05%
Agent qualifié du patrimoine	3 0,67%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Agent Technique	6 1,33%	1 1,69%	0 0,00%	0 0,00%
Assistant de conservation	2 0,44%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Assistant des bibliothèques	107 23,78%	24 40,68%	10 52,63%	8 42,11%
Bibliothécaire territorial	2 0,44%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Magasinier en chef	143 31,78%	13 22,03%	2 10,53%	4 21,05%
Magasinier spécialisé	123 27,33%	13 22,03%	6 31,58%	2 10,53%
Professeur	3 0,67%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Secrétaire d'Administration	1 0,22%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
Technicien	3 0,67%	1 1,69%	0 0,00%	0 0,00%
Total	450	59	19	19

6. Répartition par type d'établissement									
<i>Code des établissements</i>									
ADMI	Ministères, services extérieurs des ministères, administrations locales								
BGE	Bibliothèques de grands établissements								
BM	Bibliothèques municipales								
BnF	Bibliothèque nationale de France								
BNUS	Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg								
BPI	Bibliothèque publique d'information								
BU	Bibliothèques universitaires								
CDP	CDDP, CNDP, CRDP								
CFCB	Centres de formation aux carrières de bibliothèque								
DIV	Armée, CNN, ENG, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI, et CIO								
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres								
UNIV	Universités, IUT (hors bibliothèques universitaires)								
VPARIS	Ville de Paris								

	Types	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
	ADMI	8	1,78%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	BGE	13	2,89%	3	5,08%	0	0,00%	1	5,26%
	BM	11	2,44%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	BNF	113	25,11%	18	30,51%	8	42,11%	4	21,05%
	BPI	1	0,22%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	BU	270	60,00%	36	61,02%	11	57,89%	13	68,42%
	CDP	1	0,22%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	CFCB	1	0,22%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	DIV	20	4,44%	1	1,69%	0	0,00%	1	5,26%
	IUFM	8	1,78%	1	1,69%	0	0,00%	0	0,00%
	VPARIS	4	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total	450		59		19		19	

7. Répartition par département

Région / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
ARMEES									
00 Armées		1		0		0		0	
sous-total		1	0,22%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ALSACE									
67 Bas-Rhin		13		1		1		0	
sous-total		13	2,89%	1	1,69%	1	5,26%	0	0,00%
AQUITAINE									
24 Dordogne		1		0		0		0	
33 Gironde		8		0		0		0	
64 Pyrénées-Atlantiques		1		0		0		0	
63 Puy-de-Dôme		5		1		0		0	
sous-total		15	3,33%	1	1,69%	0	0,00%	0	0,00%

LANGUEDOC-ROUSSILLON								
30 Gard	1		0		0		0	
34 Hérault	6		0		0		0	
66 Pyrénées-Orientales	2		1		0		1	
sous-total	9	2,00%	1	1,69%	0	0,00%	1	5,26%
LIMOUSIN								
87 Haute-Vienne	4		0		0		0	
sous-total	4	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE								
54 Meurthe-et-Moselle	6		0		0		0	
57 Moselle	1		0		0		0	
sous-total	7	1,56%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES								
31 Haute-Garonne	11		1		0		0	
81 Tarn	2		0		0		0	
sous-total	13	2,89%	1	1,69%	0	0,00%	0	0,00%
NORD								
59 Nord	15		4		2		1	
62 Pas-de-Calais	9		0		0		0	
sous-total	24	5,33%	4	6,78%	2	10,53%	1	5,26%
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 Loire-Atlantique	8		0		0		0	
49 Maine-et-Loire	1		0		0		0	
72 Sarthe	7		0		0		0	
sous-total	16	3,56%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PICARDIE								
60 Oise	1		0		0		0	
80 Somme	3		0		0		0	
sous-total	4	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES								
17 Charente-Maritime	1		0		0		0	
86 Vienne	6		0		0		0	
sous-total	7	1,56%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Région / Départements	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR								
06 Alpes-Maritimes	3		0		0		0	
13 Bouches-du-Rhône	9		0		0		0	
83 Var	1		0		0		0	
84 Vaucluse	5		0		0		0	
sous-total	18	4,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
RHONE-ALPES								
38 Isère	7		3		0		3	
42 Loire	4		1		0		1	
69 Rhône	23		4		0		1	
sous-total	34	7,56%	8	13,56%	0	0,00%	5	26,32%
Total	450		59		19		19	

Annexe 5

Bilan statistique des 10 derniers concours

Candidats	1996			1997			1998			1999			2000			2001		
	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total
Emplois offerts	67	67	134	15	16	31	48	21	69	50	22	72	21	10	31	46	62	108
Inscrits	445	102	547	411	67	478	702	251	953	597	268	865	487	269	756	566	90	656
Présents à l'écrit	328	85	413	292	61	353	458	178	636	372	204	576	335	233	568	328	×	328
Admissibles	158	67	225	72	32	104	152	59	211	123	65	188	76	55	131	94	×	94
Présents à l'oral	145	67	212	69	31	100	150	55	205	119	62	181	72	52	124	92	81	173
Admis	77	57	134	16	15	31	53	16	69	50	22	72	21	10	31	46	62	108
Listes compl.	38	0	38	24	0	24	15	0	15	24	9	33	30	15	45	15	15	30

Candidats	2002			2003			2004			2006		
	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total
Emplois offerts	75	99	174	95	126	221	35	33	68	28	19	47
Inscrits	386	85	471	556	171	727	597	345	942	534	450	993
Présents à l'écrit	261	×	261	349	×	349	300	259	559	330	364	694
Admissibles	154	×	154	190	×	190	102	96	198	86	59	145
Présents à l'oral	147	79	226	159	159	318	96	96	192	80	58	138
Admis	15	79	154	95	126	221	35	33	68	28	19	47
Listes compl.	20	×	20	19	29	48	40	39	79	29	19	48